



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 28021

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les deux explosions entendues le 21 juin dernier dans les communes d'Iracoubo et de Sinnamary en Guyane. Trois semaines après ces secousses, aucune explication n'a été fournie à la population. Les recherches menées par la gendarmerie, tout comme les reconnaissances effectuées sur les sites susceptibles d'être concernés du CSG, n'ont rien révélé des possibles causes des déflagrations. L'observatoire sismologique et volcanologique de la Martinique n'a capté aucune activité sismique significative. De même, les vérifications faites, à la demande du préfet de la Guyane, des réseaux EDF, SGDE, DDE et du site du barrage du Petit saut, n'ont montré aucune anomalie. En l'absence de toute explication, l'inquiétude de la population demeure et suscite des rumeurs. Afin d'y mettre un terme, elle lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de rechercher les causes de ces explosions, bien réelles, et d'en informer les Guyanais.

Texte de la réponse

La cause et la nature des explosions (deux fortes puis trois légères) entendues le 21 juin 2008 dans les communes d'Iracoubo et de Sinnamary n'ont pu, à cette heure, être déterminées. Aucun témoin « visuel » ni aucun impact n'a pu être trouvé, en dépit des investigations, y compris aériennes, conduites par les forces armées et la gendarmerie nationale. Toutes les vérifications sur les ouvrages, les installations classées et sensibles (notamment le centre spatial, le barrage de Petit-Saut et les dépôts d'explosifs) se sont révélées infructueuses. Par ailleurs, aucun mouvement sismique n'a été détecté par les capteurs de l'Institut physique du globe de Paris. La préfecture a organisé le 10 juillet une réunion avec les élus des deux communes, les différentes administrations et le BRGM, dans le but d'analyser les causes possibles de l'événement. Aucun scénario (pluie de météorites, orage en mer, explosion d'une poche de méthane, glissement de terrain, etc.) ne peut être privilégié, à défaut d'élément probant. Les investigations se poursuivent, sur la base notamment d'images satellitaires. L'honorable parlementaire, ainsi que les maires d'Iracoubo et de Sinnamary, seront bien entendu tenus informés de tout nouvel élément.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28021

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6306

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7832